République française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 038-243800299-20260528-DEL_260604_03-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Comité Syndical N°03-05/2026

SIZOV

Nombre de membres :	10
Présents :	10
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Séance du Comité Syndical
Le 28 mai 2026
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de MONTBONNOT, sous la Présidence de M.Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 21 mai 2026

Titulaires Présents : **M. FARRUGIA,**
Mme BESSON,
MM.BENOIT, CLAPPAZ, FEROTIN
Mme BLOCH
MM. DEGRANGE, DURET, OLLEON, PERRIER

La séance est ouverte, Madame Anne-Françoise BESSON est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : Création du poste de vice-président du S.I.Z.O.V.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et 2 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci (article L 5211-10 du CGCT);

Considérant que le règlement intérieur du SIZOV fixe à un, le nombre de vice-président ;

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical décide, à l'Unanimité** :

Article 1 **:**
de créer 1 poste de vice-président,

Article 2 **:**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article final **:**

Le président et la directrice seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 28 mai 2026

LE PRESIDENT.
Gilles FARRUGIA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL - ZONE VERTE DU GRESIVAUDAN - SIZOV

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Anne-françoise BESSON